

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 351-2021 concernant l'admissibilité à un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 308-2018**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour de juin deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier